

Wuenheim

Plan Local d'Urbanisme

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Document approuvé par délibération du conseil municipal en date du 07/07/2017

Le Maire : p.d.

Bernard HORNY, Adjoint :

Cachet de la mairie :

Secteur AU11 – Est du village

Transition paysagère à créer



composée de plantations de haies vives et d'arbres à hautes ou moyennes tiges d'essences locales traditionnelles fruitières ou mellifères

Voies structurantes

(10 mètres d'emprise)



Cheminements doux et carrossable à créer



Aménagements hydrauliques

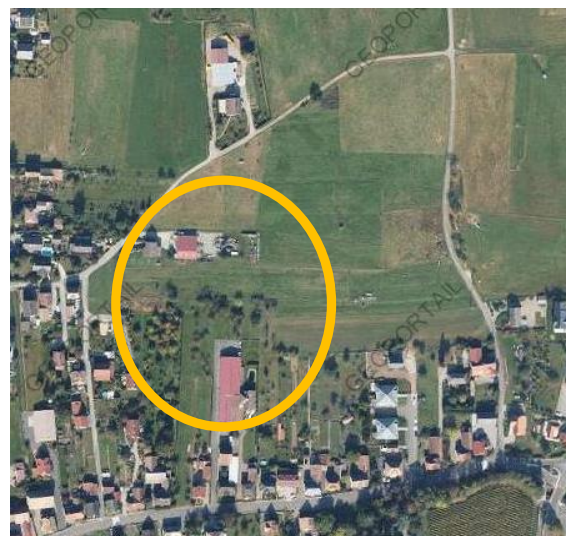
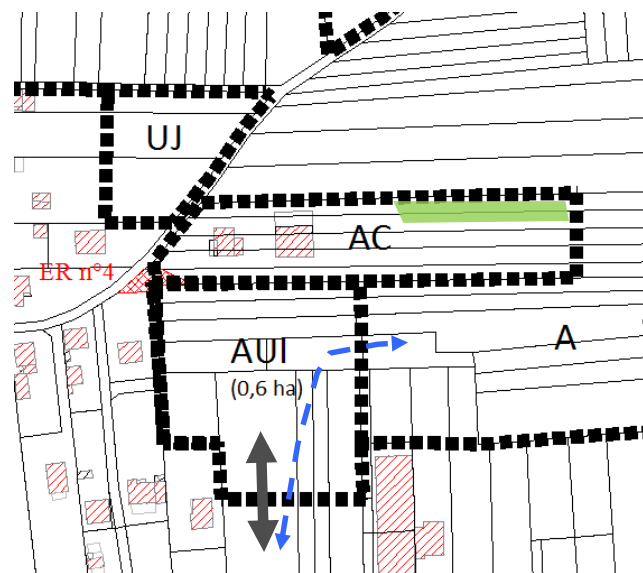
L'urbanisation de cette zone nécessitera la mise en place d'aménagements hydrauliques pour limiter le phénomène de ruissellement et de coulées de boue. L'aménageur devra privilégier les techniques dites « d'hydraulique douce »

Densité de logements à l'hectare

L'urbanisation du secteur devra permettre d'atteindre une densité minimale de 20 logements à l'hectare.





Diversité du parc de logements

Au maximum 80% des logements créés devront correspondre à des logements individuels



Secteur AUI – Ouest du village



-  Accès secondaire à prévoir pour desservir les arrières de parcelles en UA
-  Voie principale de liaison
-  Préservation ou aménagement d'un sentier piétonnier
-  Espaces plantés



Transition paysagère

Transition paysagère composée de plantations de haies vives et d'arbres à hautes ou moyennes tiges d'essences locales traditionnelles fruitières ou mellifères à créer

Aménagements hydrauliques

L'urbanisation de cette zone nécessitera la mise en place d'aménagements hydrauliques pour limiter le phénomène de ruissellement et de coulées de boue. L'aménageur devra privilégier les techniques dites « d'hydraulique douce »

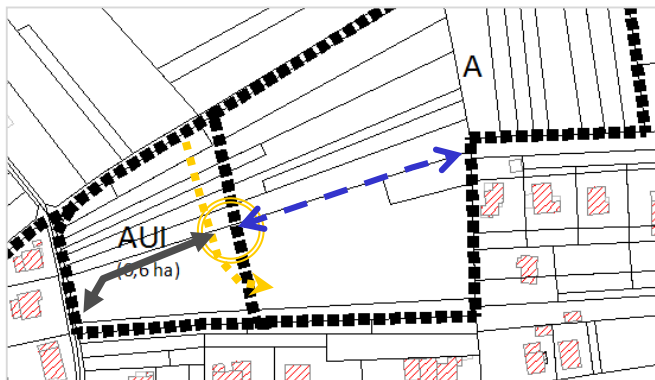
Densité de logements à l'hectare

L'urbanisation de ces secteurs devra permettre d'atteindre une densité minimale de 20 logements à l'hectare.

Diversité du parc de logements

Au maximum 80% des logements créés devront correspondre à des logements individuels

Secteur AUI – Nord du village



- ↔ Voie principale
- ↔ Futur axe à privilégier
- Futur accès à la zone
- Desserte à réaliser pour désenclaver les parcelles agricoles à l'Est de la zone (accessible aux engins agricoles)

Aménagements hydrauliques

L'urbanisation de cette zone nécessitera la mise en place d'aménagements hydrauliques pour limiter le phénomène de ruissellement et de coulées de boue. L'aménageur devra privilégier les techniques dites « d'hydraulique douce »

Densité de logements à l'hectare

L'urbanisation du secteur devra permettre d'atteindre une densité minimale de 20 logements à l'hectare.

Diversité du parc de logements

Au maximum 80% des logements créés devront correspondre à des logements individuels

